

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 14/03/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110304-51332-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 4 mars 2011

**PROGRAMME DE MODERNISATION ET
D'EQUIPEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES
REQUALIFICATION DE LA RD 938 À BUC
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8 ;

Vu les délibérations du Conseil Général des 20 janvier 2006 et 4 février 2011 relatives au Programme de Modernisation et d'Equipelement des Routes Départementales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de BUC en date du 24 janvier 2011 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa commission Equipement entendue,

Sa commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes avec la commune de BUC pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de la requalification de la RD 938 dans la traversée de la commune de BUC. Le groupement de commandes est créé pour la passation de deux marchés distincts avec un seul contractant (groupement d'entreprises ou entreprise unique).

- APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération et autorise M. le Président du Conseil Général à la signer.

- AUTORISE le lancement de l'appel d'offres ouvert correspondant.

- AUTORISE le Président du Conseil Général à signer les décisions sans incidences financières dans le cadre du marché et les bordereaux de prix supplémentaires.

- PRECISE que la dépense sera imputée sur le chapitre 20, article 2033 et le chapitre 23 articles 23151 et 238 du budget départemental exercices 2011 et suivants.